

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE
DECLARATION DE PROJET N°1 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI
HD POUR UN PROJET « CHATEAU LA TILLERAIE » BERGERAC
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Du 18 Août au 18 Septembre 2025

En exécution de l'arrêté communautaire n° AG_2025-005 en date du 28 juillet 2025 il sera procédé à une enquête publique portant sur une déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise . **La déclaration de projet a pour objet : la création d'un centre hôtel de balnéothérapie sur le domaine viticole du « château la Tilleraiie » à Bergerac.**

Afin de conduire cette enquête, par décision n°E25000111/33 du 17/07/2025 le Président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné **Madame Maryse DELIBIE en qualité de commissaire enquêteur** et Mr Jean Luc Guillaumeau en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête publique se situe à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) Domaine de la Tour , «La Tour Est» 24100 Bergerac.

CONSULTATION :Le dossier d'enquête et les pièces qui l'accompagnent ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public et consultables du lundi 18 août à 9h00 au jeudi 18 septembre à 12h00 mairie de Bergerac et à la CAB.

Sur support papier : au service urbanisme de la CAB et de la mairie de Bergerac aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux

Sur un poste informatique mis à disposition en accès libre au service urbanisme de la communauté d'agglomération bergeracoise (CAB) et à la mairie de Bergerac aux heures d'ouverture des bureaux

Sur le site internet de la CAB à l'adresse suivante <https://www.la-cab.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/> avec le lien dédié à l'enquête publique <https://registre.agrn.fr/ep.php?idep=100>

CONTRIBUTION : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à leur disposition à la mairie de Bergerac et à la CAB

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

Par voie postale à l'attention de Mme la commissaire enquêteur à: la CAB Domaine de la Tour, « Tour Est » 24100 Bergerac , siège de l'enquête

Les observations et propositions, transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites déposées sur le registre d'enquête sont consultables au siège de l'enquête.

Par courrier électronique à l'adresse suivante: plui@la-cab.fr en mentionnant en objet «enquête publique »

Sur le site internet de la CAB à l'adresse suivante <https://www.la-cab.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/> avec le lien dédié de l'enquête publique <https://registre.agrn.fr/ep.php?idep=100>

PERMANENCES : La commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public à la CAB ainsi qu'à la mairie de Bergerac pour recevoir les observations écrites et orales aux jours et horaires suivants :

<u>Salle « Hélène Duc »</u> <u>à la CAB</u> Lundi 18 août 9h à 12h Jeudi 18 septembre 9h à 12h	<u>Salle des Mariages</u> <u>Mairie de BERGERAC</u> Mercredi 27 août 9h à 12h Vendredi 5 septembre 14h à 17h
---	---

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront mis à disposition du public pendant un an à la CAB, à la Préfecture de Dordogne .A l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi de la CAB pourra être éventuellement modifiée pour prendre en compte les avis qui ont été joints au dossier, les observations du public ainsi que celles émanant du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et sera soumis à approbation lors du conseil communautaire de la CAB.

Le Président de la CAB : Frédéric DELMARES